

# Examen professionnel d'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du MASA

ADMINISTRATIF



Examen professionnel d'accès au corps des SA , nombre de places. Dates : inscription, RAEP, oral

Un examen professionnel d'accès au corps des **SA** relevant du ministre chargé de l'agriculture est organisé, au titre de l'année 2027.

## Modalités :

Le nombre total de places offertes est fixé à **dix**.

## Inscriptions :

- Peuvent faire acte de candidature, les fonctionnaires appartenant à un corps de **catégorie C** régi par le [décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006](#) relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat, relevant du ministre chargé de l'agriculture ou affectés dans ce ministère ou dans les établissements publics pour lesquels les agents sont rattachés à cette même autorité **et justifiant, au 1er janvier 2027, d'au moins sept années de services publics**. Les agents

rattachés à l'Office national des forêts ne peuvent faire acte de candidature.

- **Inscriptions du 7 avril 2026 au 7 mai 2026 à minuit** (heure de Paris) par internet sur le site <https://concours.agriculture.gouv.fr/>
- La date limite de **téléversement des pièces justificatives** est fixée au **21 mai 2026** minuit (heure de Paris).

## Epreuves :

- La phase **d'admissibilité** consiste en l'étude par le jury du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (**RAEP**)
  - La **date** limite d'envoi des dossier **RAEP** est fixée **21 mai 2026** minuit (heure de Paris), **dernier délai**. Téléversement dans l'espace candidat, sur le site : <https://concours.agriculture.gouv.fr/>.
  - La sélection sur dossiers de RAEP pour l'admissibilité se déroulera à partir **du 8 juin 2026**.
- L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.
  - L'**épreuve orale d'admission** se déroulera à Paris à **partir du 14 septembre 2026**.

## Résultats :

- Les résultats d'admission seront publiés à **partir du 21 septembre 2026**, rubrique « résultats des concours et examens sur le site :

<https://concours.agriculture.gouv.fr>

## Autres informations:

- Le modèle de dossier de RAEP, ainsi que son guide d'aide au remplissage, sont téléchargeables à l'adresse suivante : <https://concours.agriculture.gouv.fr/>, rubrique « inscription aux concours et examens et téléchargement de la documentation d'inscription ».
- La composition du jury fera l'objet d'un arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Toutes les informations sur l'examen (**dont aménagement de l'épreuve orale, recours à la visioconférence...**) consulter :

[NS 2026-182](#)

[Arrêté du 24 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2027 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des secrétaires administratifs relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)

## Préparation :

- Le décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 (articles 19 à 21) instaure une dispense de service de **5 jours par an pour permettre à un agent de suivre des actions de formation** dans le cadre de la préparation aux examens professionnels et concours. Les agents peuvent également mobiliser des jours supplémentaires sur leur compte épargne temps (CET) ou leur compte personnel de formation (CPF) sous réserve de l'accord de leur supérieur hiérarchique (cf. la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-451](#) du 14/06/2018).

Un examen, un concours se **prépare, formations** à consulter sur les sites :

<https://formco.agriculture.gouv.fr/>

<http://safire.fonction-publique.gouv.fr.>

Vous pouvez dans **un premier temps** faire cette formation en ligne :

- **Elaboration d'un dossier RAEP** – Du 01/01/2025 au 31/12/2025 -Durée en ligne **01h** (nécessite une connexion à votre compte mentor)

[Lien catalogue mentor](#)

Cela peut vous donner des **premiers** éléments pour commencer à élaborer votre dossier **RAEP**. Ce dernier nécessite une attention particulière avec un **temps** de préparation et de rédaction **important**. Il est essentiel de consulter les différents [rapports des jurys \(attendus et bilans\)](#), qui permettent d'appréhender les **attendus** et d'avoir une vue sur les écueils à **éviter**.

- Pour mémoire :

L'article L. 121-2 du code général de la fonction publique prévoit que tous les agents publics doivent impérativement suivre une formation à la laïcité. Dans le cadre de la préparation à ce concours, les candidats sont donc invités à s'inscrire au module de formation en ligne et en distanciel intitulé « Les fondamentaux de la laïcité » disponible en autoformation sur la plateforme MENTOR.

**Nous attirons votre attention :**

En application de l'accord ministériel 2024-2026 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la diversité, **l'ensemble des agents devront avoir suivi les formations Égalité et Diversité d'ici au 31/12/2028, à raison d'une formation par an. Nous vous invitons à commencer ce cycle de formation, afin de pouvoir le mettre dans les formations suivies de votre RAEP.**

Modules obligatoires	Mentor
Diversité et lutte contre les discriminations et les stéréotypes (obligatoire – à réaliser en premier)	F1 - Comprendre et prévenir les discriminations – durée 1h30 OU F2 - Diversité et lutte contre les discriminations – durée 1h50  F3 - Recruter sans discriminer Durée 2h ( <i>uniquement pour les managers et les personnels des RH chargés de recrutement</i> )
Egalité entre les femmes et les hommes (obligatoire)	F4 - Vers l'égalité entre les hommes et les femmes – RACPUE0002-2024-00001 – durée 1h
Lutte contre les violences sexistes et sexuelles (obligatoire)	F5 - Violences sexistes et sexuelles au travail : comprendre, agir et prévenir - RACPUE0001-2024-00001-durée 1h

Le SEA-UNSA accompagne également, en deux temps, les préparations aux oraux :

- Une présentation générale visant à apporter aux candidats une meilleure connaissance des attendus de l'examen (ouverte à tous)
- Des oraux fictifs organisés **pour les adhérents** du SEA-UNSA, les personnes qui participent aux jurys fictifs ont également passé et réussi des examens professionnels.

Pour les adhérents, en vous connectant sur le site vous avez accès à [un essentiel, avec quelques conseils de préparation.](#)

Mieux nous connaître : <https://unsa-sea.fr/>